



**Année
Scolaire
2017 - 2018**

Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

Ce document a pour but de vous informer au mieux sur le fonctionnement de l'école de vos enfants et sur les services municipaux périphériques.

Voici maintenant trois ans que la réforme des rythmes scolaires est en place. La municipalité a fait un véritable choix de développer ses services et activités périscolaires en s'efforçant de proposer de nombreuses activités lors des temps Nouvelles Activités Périscolaires.

L'année scolaire 2017-2018 devrait nous permettre de faire un bilan, et nous laisser le temps d'intégrer les nouvelles possibilités offertes par la publication du décret du 28/06/2017 (Décret n°2017-1108) afin de mieux préparer l'avenir de nos élèves. Durant cette période, je souhaite que nous engagions une concertation avec les enseignants ET les parents, passage incontournable, pour construire ensemble, un projet éducatif cohérent. Nous pourrions alors envisager une nouvelle organisation à la rentrée de septembre 2018. L'intérêt principal de nos enfants restera au centre de nos préoccupations.

La municipalité fait le choix également de continuer à moderniser et améliorer le quotidien des élèves : équipement de tablettes numériques,, renouvellement de mobilier. Le dispositif de la classe de Toute Petite Section porté par l'école HENRI VARLOT est reconduit pour la rentrée.

Le grand projet de modernisation de l'école VIAL VINCENT va démarrer en août via la construction d'une nouvelle cantine à l'étage de cette structure.

Vous souhaitant à toutes et tous une très belle année scolaire 2017-2018, je vous invite à vous rapprocher du service afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires à une bonne rentrée scolaire pour vos enfants.

Le Maire,

Frédéric BOUCHET



SERVICE EDUCATION JEUNESSE & SPORTS A VOTRE SERVICE

La ville de Louhans-Châteaurenaud

Le service éducation jeunesse et sports propose un projet éducatif adapté aux différents temps de vie des enfants et validé par les services de la PMI, de la CAF et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Les référents et les animateurs sont diplômés et compétents pour encadrer les groupes d'enfants de 3 à 11 ans. Ils s'organisent en équipes d'animation.

A travers les activités proposées aux enfants, nous poursuivons les objectifs suivants :

- développer la citoyenneté,
- développer la solidarité, les échanges et les rencontres,
- offrir des activités attrayantes et enrichissantes sur les plans éducatif et récréatif

La priorité étant bien sûr que les enfants puissent s'amuser et se détendre en toute sécurité.

Dans un cadre sécurisé :

- les locaux utilisés par les groupes d'enfants sont tous soumis à une visite de sécurité et de conformité par les services compétents en fonction des capacités d'accueil,
- le personnel est qualifié et répond aux critères fixés par la D.D.C.S. (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) Les différents temps périscolaires (sauf la restauration scolaire) sont déclarés auprès de cette direction.

Un référent périscolaire = un numéro de téléphone

Afin de vous aider pour organiser au mieux la journée de vos enfants, le service Education Jeunesse & Sports a désigné un référent périscolaire dans chaque école. Ces personnes sont à votre écoute pour prendre en compte les modifications et réajuster au quotidien les listes pour les différents temps d'accueil des enfants.

Les inscriptions sont obligatoires
Dossier d'inscription famille à rendre avant le 8 Juillet

Ecole Maternelle Sonia DELAUNAY : 07.81.58.81.56 (Audrey)

Groupe scolaire
Sonia DELAUNAY et Nelson MANDELA

Ecole Maternelle Sonia DELAUNAY

Contact : M. Marie-Hélène GRANDJEAN, Directrice
6, Allée de la Maternelle
71500 Louhans-Châteaurenaud
03.85.75.17.48

HORAIRES D'ENSEIGNEMENT

lundi - mardi - jeudi	8h45 – 11h45 et 13h25 – 16h25
mercredi - vendredi	8h45 - 11h45
<i>24h par semaine</i>	

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions concernent les enfants faisant leur première rentrée en maternelle ou en élémentaire et /ou nouvellement arrivés sur la commune.

La période d'inscription s'est déroulée du 3 avril au 26 mai. Depuis le 29 mai, les inscriptions s'effectuent sur rendez-vous **au service éducation-jeunesse et sports** muni des pièces suivantes :

- livret de famille + carnet de santé de l'enfant,
- justificatif de domicile,
- le cas échéant, certificat de radiation,

Après remise du certificat d'inscription, il faudra procéder à l'admission dans l'école en prenant rendez-vous auprès de la directrice.

Ecole Élémentaire Nelson MANDELA

Contact : Mme Nadège RECOUVREUX, Directrice
2 rue des Ecoles
71500 Louhans-Châteaurenaud
03.85.75.11.45

HORAIRES D'ENSEIGNEMENT

lundi - mardi - jeudi	8h50 – 11h50 et 13h25 – 16h25
mercredi - vendredi	8h50 - 11h50
<i>24h par semaine</i>	

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions concernent les enfants faisant leur première rentrée en maternelle ou en élémentaire et /ou nouvellement arrivés sur la commune.

La période d'inscription s'est déroulée du 3 avril au 26 mai. Depuis le 29 mai, les inscriptions s'effectuent sur rendez-vous **au service éducation-jeunesse et sports** muni des pièces suivantes :

- livret de famille + carnet de santé de l'enfant,
- justificatif de domicile,
- le cas échéant, certificat de radiation,

Après remise du certificat d'inscription, il faudra procéder à l'admission dans l'école en prenant rendez-vous auprès de la directrice.

SERVICE PERISCOLAIRE
Groupe scolaire
Sonia DELAUNAY et Nelson MANDELA

7h30-8h45 /8h50

ACCUEIL DU MATIN du LUNDI au VENDREDI

Les enfants scolarisés en maternelle et primaire sont accueillis dès 7h30 à l'école primaire Nelson MANDELA.

► à l'accueil du matin : activités libres et calmes (jeux de société, lecture, dessins, puzzles, cartes, dînette, constructions...) avant de les conduire en classe.

L'équipe est composée d'animateurs diplômés qui ont pour objectif de faciliter le passage d'un rythme de vie familiale vers un rythme de vie en collectivité.

Tarifs – facturation à la demi-heure engagée (tarif valable pour l'accueil du matin et du soir)

Quotient Familial	Tarif par ½ heure
< à 500	0.50€
501 à 810	0.75€
> à 811	1.00€
Tarif occasionnel = 1.50€	

11h45/11h50 – 12h10

Gratuit

ACCUEIL DU MIDI du LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI

Une garderie (sans repas) est également proposée de 11h50/12h00 à 12h10 aux parents qui ne peuvent pas récupérer leur enfant à la sortie de l'école.

11h45/11h50 -13h25

RESTAURATION SCOLAIRE du LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI

La Ville mandate un prestataire pour assurer la préparation et le service des repas de vos enfants. Les circuits courts, les produits de qualités achetés chez des producteurs locaux et préparés sur place sont privilégiés. Avec toujours cette volonté de servir des repas variés et équilibrés.

Les inscriptions et la facturation sont gérées par le Service Education Jeunesse & Sports. La facture est envoyée en fin de mois en tenant compte du nombre de repas consommés. Les paiements s'effectuent par chèque ou prélèvement.

Tarifs restaurant scolaire

Enfant régulier (3 repas et plus par semaine)	4,00 €
Enfant occasionnel (2 repas ou moins par semaine)	4,60 €
Forfait lissé sur 11 mois (4 repas/semaine)	51,00€
Forfait lissé sur 11 mois (3 repas/semaine)	38,25€

Suite à de nombreux impayés, nous rappelons que la municipalité se réserve le droit de convoquer les familles concernés et dans l'éventualité, peut émettre des réserves sur l'accueil de l'enfant au temps de cantine.

Pour faciliter les paiements, la municipalité a mis en place un système de mensualisation lissé sur 11 mois (Septembre-Juillet) avec prélèvement automatique.

L'inscription aux repas est faite en début d'année pour les enfants « réguliers ». Pour les enfants « occasionnels » veuillez nous retourner le calendrier prévisionnel rempli et signé avec les jours demandés.

Les repas doivent être commandés ou annulés 48h à l'avance auprès du service ou du référent de l'école dont dépend votre enfant.

La spécificité du mercredi

Pour les parents qui ne peuvent pas récupérer leur enfant à 11h45/11h50, la municipalité propose une garderie périscolaire (gratuite) de 11h45/11h50 jusqu'à 12h00.

Pour les parents qui ne peuvent pas récupérer leur enfant entre 11h45/11h50 et 12h00, la municipalité propose **une garderie périscolaire (payante) de 12h00 jusqu'à 12h30.**

- Aucun service de restauration scolaire.

Pour un service de restauration et d'accueil de loisirs en après-midi, vous pouvez contacter l'association « Etoile Louhannaise » au 03 85 75 15 69 pour tous renseignements concernant les modalités d'inscription

16h25-18h30

ACCUEIL DU SOIR du LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI

A 16h25, les enfants sont :

- soit récupérés par leurs parents au portail principal
- soit inscrits à l'accueil périscolaire du soir

Des programmes d'animations libres de temps calmes sont proposés. L'accueil périscolaire du soir est organisé à l'école élémentaire Nelson MANDELA
Les sorties sont possibles entre 16h30 et 18h30.

Inscriptions au service par le biais du calendrier prévisionnel.

NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (N.A.P.)

Les enfants ont obligatoirement 24 heures d'enseignement par semaine.

3 heures d'activités éducatives facultatives, seront programmées les vendredis de 13h25 à 16h25. Ces activités permettent à l'enfant de découvrir divers thèmes tout au long de l'année (musique, chant, jeux sportifs, visites culturelles ...) encadrés par nos animateurs ainsi que des intervenants extérieurs experts dans leur domaine.

L'inscription se fait par période (de vacances à vacances), la présence de l'enfant sur toute la période est obligatoire.

Tarifs – facturation au forfait de vacances à vacances scolaires

Période	Tarif
Septembre-Octobre	17.50€
Novembre-Décembre	17.50€
Janvier-Février	12.50€
Mars-Avril	15.00€
Mai-Juin-Juillet	27.50€

Aucun remboursement n'est effectué en cas d'absence de l'enfant durant la période.

Inscriptions au service par le biais du calendrier prévisionnel.

POUR S'INSCRIRE aux différents temps d'accueil

Un calendrier prévisionnel est distribué avant chaque période de vacances à votre enfant. Il est impératif de le rendre pour valider l'inscription et permettre au service Enfance Jeunesse & Sports de rentrer les informations dans le logiciel de gestion.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Pour les écoles maternelles et élémentaires, les circuits restent inchangés et les horaires sont indiqués ci-dessous (à titre indicatif, en fonction des aléas de circulation).

NOUVEAU Tarifs – facturation au forfait : 40 euros annuel pour le premier enfant inscrit, 20 euros pour le second et 10 euros à partir du troisième enfant. Tarifs valable pour l'ensemble des groupes scolaires de la commune (de la maternelle au lycée)

Une carte de bus est à retirer au service Enfance-Jeunesse/Sports pour toute nouvelle inscription.

Les 2 lignes de bus sont Blaine et Seugny/Fay

Le service Enfance Jeunesse & Sports met à disposition des accompagnateurs de bus.

Des accompagnateurs dans les bus = un numéro par accompagnateur

Françoise Richard : 07.81.01.86.71

Christine Joly : 07.81.32.75.48

Circuit "Blaine"		Circuit "Seugny/Fay"	
ARRETS DESSERVIS	H	ARRETS DESSERVIS	H
Inter R de Beaufort/R du Colombier	8h05	100 rue des Ripettes	8h08
Av. Fernand Point:Arrêt de Bus hopital	8h07	R des Ripettes: arrêt intermédiaire	8h09
Av. Fernand Point: Arrêt inter R Ravel	8h08	Inter R des Ripettes/R de la Troche	
12 rue Maurice Ravel	8h11	962 rue des Ripettes	8h10
30 rue Maurice Ravel	8h12	77 rue des Vaux	8h12
Rue des Marronniers	8h15	255 rue de Seugny	8h15
Rue du Moulin	8h17	474 rue de Seugny	
289 rue du Curtillat	8h20	800 rue de Seugny	
17 ou 69 rue du Curtillat		1080 rue de Seugny	8h16
Inter R de Beaufort/R de la Blainette	8h21	Inter rue de Seugny/rue de la Troche	8h18
R de la Blainette: Transfo entre n° 6 et 8	8h23	Rue de la Troche: arrêt intermédiaire	8h20
Inter R de la Blainette/R de la Griffonnière	8h25	Inter R de la troche/R de Montagny	8h21
Rue de la Griffonnière : Atribus	8h27	Rue de Montagny:1 arrêt (n° 1465)	8h23
Av. du Docteur Jean Vial : Atribus	8h29	Inter R de Montagny/R de Fay	
Av. du 1er Mai: Atribus angle R des Eglantines	8h31	1453 rue de Fey	
Inter R du 1er Mai/R du Jura	8h32	1180 rue de Fey	
Ancienne Laiterie	8h33	526 rue de Fey	8h26
R des écoles: établissements Gendarmerie	8h34	391 rue de Fey	8h28
Ecoles de Châteaurenaud	8h37	10 rue de Fey	
		344 R des gruyères	8h32
		Inter R des Gruyères/R du Jura	
		Ecoles de Châteaurenaud	8h37

R : rue

Av : avenue

Inter : Intersection

Les horaires de retours pour les bus sont

Lundi – mardi – jeudi	16h30
Mercredi	11h50
Vendredi	11h50

**Coordonnées du Service
Education Jeunesse & Sports**

10, rue de la Mairie

Annexe de Châteaurenaud

71500 Louhans-Châteaurenaud

Téléphone : 03.85.75.35.50

E-mail : periscolaire@louhans-chateaurenaud.fr

HORAIRES d'OUVERTURE au PUBLIC

Le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi

De 9h00 à 12h00

et de 13h30 à 17h00